

5.

I / Une question de définition Hérvé Fayat

Dans Socio-histoire des inégalités (2022), pages 7 à 22

ARTICLE

Inégalités de quoi?

Probablement une tâche vaine car « ce qui fait inégalité » est sans cesse remis en jeu dans le cadre d'une concurrence, elle-même inégale, pour la définition des ressources socialement valorisées. Ceci n'interdit évidemment pas de circonscrire un ensemble d'inégalités relatives à l'accès à un type de bien, comme le font les « indicateurs de Laeken » (encadré 2, p. 21), ni de définir un « panier de biens » représentatifs des inégalités afin de construire un indice synthétique des inégalités. Il est aussi utile de sélectionner des indices et d'étudier leurs interactions de manière à proposer un « système des inégalités ». Pour autant, avant de fixer le champ des inégalités dans un indice ou un modèle, nous pouvons en explorer l'étendue par l'examen des conceptions philosophiques, sociologiques et économiques des inégalités.

LES DÉFINITIONS PHILOSOPHIQUES DES INÉGALITÉS

La philosophie des inégalités se déploie autour de notions clés telles que l'utilité, la différence, la responsabilité et la liberté de choix, les opportunités et l'autonomie, etc. L'ordre d'exposition ci-dessous montre que le champ des inégalités s'étend à mesure que l'on se déplace des conceptions utilitaristes et « welfaristes » centrées sur les « biens premiers » vers les conceptions reposant sur les opportunités, mettant en

3

valeur la « liberté d'accomplissement », puis vers les philosophies privilégiant l'égalité des résultats, pour lesquelles les inégalités s'étendent aux accomplissements effectifs.

L'INÉGALITÉ DÉFINIE PAR LES « BIENS PREMIERS »

Les « biens premiers », terme par lequel John Rawls [2009] désigne ce qui concerne les libertés et droits fondamentaux, sont regroupés en cinq rubriques. Il s'agit des libertés de base (la liberté de pensée, la liberté de conscience, la liberté d'association, l'intégrité de la personne, l'État de droit et les libertés politiques), de la liberté de circulation et du libre choix de son occupation, du libre accès aux fonctions et aux positions de responsabilité politiques ou économiques, et enfin du libre accès aux revenus et à la richesse. L'empreinte de cette conception est présente dans de nombreux « agencements » philosophiques qui définissent les principes d'égalité relativement aux sphères des droits civils, de la participation politique, de l'accès aux positions sociales et de l'accès aux biens économiques [Gosepath, 2009]. S'il semble se dégager une sorte de consensus philosophique concernant l'égalité inconditionnelle pour les trois premières sphères, la dernière donne lieu à des débats. Saisi dans une logique de starting gate, c'est-à-dire de dotation initiale, le champ des inégalités est donc plus ou moins restreint à l'accès aux ressources de base dans ce type de conception.

LES INÉGALITÉS DÉFINIES PAR LES « RESSOURCES ÉTENDUES »

L'introduction de la notion de responsabilité dans la définition de la justice sociale permet d'étendre le champ des inégalités par rapport à la conception rawlsienne. En posant que la société ne peut être tenue pour responsable des choix, des ambitions et goûts personnels relevant de la responsabilité individuelle, Ronald Dworkin [1981] inclut *de facto* dans les inégalités devant être compensées toutes celles qui relèvent des « ressources externes » que la société doit fournir également à ses membres ainsi que les « ressources circonstancielles ou internes » correspondant aux dotations dont on ne peut tenir les individus pour responsables (milieu social, handicap, défaut d'éducation, origine ethnique, etc.). Ainsi, le champ des inégalités serait défini par l'ensemble que forment ces ressources externes et internes, et que Dworkin nomme « ressources étendues ». Dit autrement, se trouve exclu des inégalités ce qui relève des ambitions et choix personnels. Même s'il en résulte une extension du champ des inégalités, l'attention portée à la responsabilité individuelle préserve le principe d'allocation par le marché auquel Dworkin reste attaché.

LES INÉGALITÉS DÉFINIES PAR LES « CAPABILITÉS »

L'expression « inégalité de quoi ? » a servi de fil conducteur à un livre majeur d'Amartya Sen [1992] dans lequel il tente de dépasser les approches précédentes formulées en termes de « biens premiers » ou de « ressources ». La « diversité humaine » perturbe la relation entre ressources et accomplissements à cause des différences d'aptitudes. L'inégalité face à la « liberté d'accomplir » restreint ce que Sen nomme l'« espace de fonctionnement », c'est-à-dire l'éventail des choix de vie accessibles à chacun. Une politique d'égalisation devrait donc s'appliquer non seulement aux ressources de base mais aussi aux « capabilités de fonctionnement » ou aux « réalisations potentielles ». Cela implique une extension substantielle du champ des inégalités.

LES INÉGALITÉS DÉFINIES PAR L'AUTONOMIE ET LA PARITÉ DE PARTICIPATION

On peut aller plus loin en considérant qu'il faut égaliser non pas seulement les opportunités mais aussi certains résultats fondamentaux dans des domaines essentiels tels que le niveau de vie, la santé, l'éducation, le revenu, etc. [Fleurbaey, 2006]. Il s'agit alors de redéfinir les principes d'allocation des ressources par des mesures fiscales très progressives, des politiques éducatives poursuivant des objectifs de réussite collective. Dès lors que l'on privilégie cette exigence de résultat, le champ des inégalités s'accroît encore tandis que les politiques préconisées deviennent plus transformatrices que correctrices.

De son côté, Nancy Fraser ne définit pas directement une liste de biens universels mais part du constat que les groupes peuvent être défavorisés sous le rapport de l'exploitation économique et/ou de l'absence de reconnaissance de leur culture, de leurs pratiques, de leur orientation sexuelle ou de leur identité ethnique. Les conditions de réalisation de ce qu'elle nomme une « parité de participation » permettant à chaque membre de la société d'interagir avec les autres « en tant que pair » supposent que soient réunis deux facteurs essentiels. Le premier, objectif, concerne l'accès aux biens économiques et exige que soit mis fin à la dépendance et à l'exploitation économique par une politique de redistribution transformatrice et non seulement correctrice. Le second consiste à pallier le déficit de reconnaissance dont souffrent certains groupes et suppose une action culturelle volontaire propre à annuler leur stigmatisation. L'ensemble des inégalités recouvre dans cette approche un large spectre qui, de l'action contre l'exploitation économique sous toutes ses formes (bad jobs, discrimination au travail, etc.) aux actions de restructuration des rapports symboliques entre les groupes, vise moins à garantir des droits formels qu'à réformer la société en profondeur.

LES DÉFINITIONS SOCIOLOGIQUES DES INÉGALITÉS

6

S'ouvre en sociologie un vaste champ d'inégalités englobant les inégalités de ressources ou de « capitaux » que l'on pourrait regrouper avec Max Weber sous le triptyque des inégalités économiques (dans l'ordre de la possession comme dans celui de la place dans la production), des inégalités statutaires (le style de vie, la naissance ou le « capital culturel ») et des inégalités d'accès au pouvoir politique. À ces ressources sont associés des « biens finals » qui se déclinent eux-mêmes sur divers registres allant de la santé à l'exposition aux risques, de la précarité salariale au logement, de la réussite scolaire à la destinée sociale, de la jouissance des droits civiques et sociaux à la qualité des liens sociaux, etc. Mieux vaut s'interroger sur les processus producteurs d'inégalités dans ces divers registres que de tenter un inventaire.

LES « INÉGALITÉS DURABLES » ET LE RÔLE DES ORGANISATIONS

Charles Tilly [1998] a construit un modèle original d'« inégalités durables », c'est-à-dire reproductibles, en s'appuyant sur deux distinctions de Max Weber. La première est la division entre « classes de possession » et « classes de production » par laquelle Weber définit les « classes économiques » au croisement de la détention du capital au sens large et de la place dans les rapports de production. Selon la seconde, les participants d'une relation sociale peuvent donner à cette dernière une forme ouverte, concurrentielle, ou au contraire refermer la relation en optant pour une stratégie de monopolisation des ressources [Weber, 2003].

Ainsi, pour Tilly, les « inégalités durables » proviendraient d'une domination fondée, d'un côté, sur l'accaparement d'opportunités (opportunity hoarding) par une stratégie de fermeture sociale et l'établissement d'un monopole et, d'un autre côté, sur un rapport d'exploitation permettant d'extraire une plus-value économique.

La combinaison de ces deux types de domination permet d'englober tous les types d'inégalités pouvant faire l'objet d'une monopolisation et/ou d'une relation d'acquisition asymétrique; par exemple, les biens économiques, l'accès aux diplômes, au pouvoir politique comme aux marques de prestige social. Elle a également l'avantage de ne pas enfermer l'étude des inégalités dans une nomenclature des ressources mais, au contraire, de l'inscrire dans la dynamique des relations sociales et des formes concurrentielles ou monopolistes qu'elles peuvent prendre. Envisager les inégalités comme des relations d'appropriation permet de rendre compte de la « production sociale de la rareté ».

Dans Durable Inequality, Tilly consacre de longs développements au rôle des organisations. Le terme « organisation » est à prendre au sens que Durkheim donne à l'institution et désigne « des groupes bien délimités de relations sociales dans lesquelles les occupants ont le droit d'engager des ressources collectives » [Tilly, 1998] incluant des « administrations, des entreprises, des groupes familiaux, des ménages, des sectes religieuses [...] et toute autre forme de relation sociale relativement

9

10

11

stable ». Chacune de ces institutions élabore des catégories génératrices d'inégalités durables. La réplication de ces inégalités catégorielles produit des effets de renforcement et de transposition (emulation and adaptation effects) dont proviendrait, selon lui, la force des « inégalités selon la race, le sexe, l'origine ethnique, la classe, l'âge, la citoyenneté, le niveau d'éducation » présentes dans nombre d'institutions.

Cette perspective de recherche a donné lieu, principalement aux États-Unis, à un courant d'analyse, la Relational Inequality Theory [Avent-Holt et Tomaskovic-Devey, 2019], qui propose de nombreuses contributions dans le domaine des relations salariales, des études de genre, des discriminations raciales, etc. Les conceptions « intersectionnelles » des inégalités ou l'entrecroisement des inégalités, comme il serait plus juste de dire, puisent aussi dans ce registre analytique.

LES DÉFINITIONS RELATIONNELLES DES INÉGALITÉS

Dans The Established and the Outsiders, Elias et Scotson [1965] analysent l'inégalité entre établis et marginaux dans un quartier périphérique de Leicester. L'inégalité ne s'établit ici sur aucun élément de domination tangible ou « substantiel » tel que l'origine ethnique, le rapport d'exploitation et d'appropriation, mais seulement sur le travail de catégorisation. L'enquête sociodémographique ne permet d'ailleurs pas de la détecter car elle repose entièrement sur un travail symbolique, effectué par le « commérage » (gossip), qui délimite socialement le quartier Winston Parva en trois ensembles; un premier quartier relativement bourgeois, un deuxième quartier ouvrier ancien et un nouveau quartier également peuplé d'ouvriers. Les habitants du dernier quartier sont l'objet d'une stigmatisation de la part des habitants du deuxième quartier, au point de ne pas pouvoir fréquenter les mêmes pubs et, pire encore, de devoir endosser l'identité d'outsiders qui leur est accolée par le groupe des « établis » du deuxième quartier.

Ce modèle de sociologie de la figuration d'Elias montre que l'« inégalité de quoi ? » peut reposer sur « presque rien ». La position d'« établis » des ouvriers du deuxième quartier par rapport à ceux du troisième ne tient en effet qu'à leur ancienneté et à leur plus forte cohésion sociale, mais elle débouche sur une domination du point de vue de la considération sociale.

Ce type de relation se retrouve dans l'autobiographie d'Elias [1991]. Il est né dans une famille juive bourgeoise de Breslau appartenant aux élites locales. Il va au lycée avec les élites allemandes de sa ville et se trouve, selon ses mots, « complètement impliqué dans le courant culturel et le destin social et politique de la majorité stigmatisante », mais il appartient aussi à un « groupe minoritaire stigmatisé », au point de devoir fuir l'Allemagne en 1933... L'originalité de ce rapport « établis-marginaux » tient à ce que les *outsiders* sont ici dominés du fait de leur enfermement dans les valeurs des dominants dont ils sont socialement proches.

13

14

15

Cette perspective est distincte de la situation de ségrégation qui sépare radicalement des populations sous le rapport du droit dans les situations d'apartheid. Elle diffère également de celle de la stigmatisation décrite par Erving Goffman [1975] dans le cadre de l'interactionnisme symbolique, ou encore de la séparation du « nous » et du « eux » de Richard Hoggart [1970] dans laquelle les classes populaires anglaises peuvent trouver des moyens de résistance à la domination sociale. Cette extension du champ des inégalités se retrouve, par exemple, entre les populations des zones urbaines sensibles (ZUS) et celles des communes auxquelles elles appartiennent [Tissot, 2007].

LES INÉGALITÉS ET LA SOCIOLOGIE DE LA DOMINATION

Les inégalités sont assez rarement saisies au travers des trois grands modes de domination définis par Max Weber [2014]. Il est pourtant possible d'envisager une typologie des inégalités en lien avec les « trois types purs de la domination » ; la domination légale, la domination traditionnelle et la domination charismatique. En effet, à chacun de ces trois types correspondent des principes de domination et des moyens d'administration supposant des relations sociales asymétriques.

Les relations de domination, comme le montre Pierre Bourdieu [1976], entretiennent tout d'abord un rapport étroit avec le mode d'objectivation des ressources. Il distingue les sociétés dépourvues d'institutions de régulation, dans lesquelles la domination s'exerce au prix de stratégies de domination interpersonnelles sans cesse renouvelées, des sociétés où les relations de domination sont « médiatisées par des mécanismes objectifs et institutionnalisés » qui « produisent et garantissent la distribution des titres, nobiliaires, monétaires ou scolaires ». Dans le second cas, les institutions certifient et garantissent les acquis matériels (droits de propriété), le capital culturel (titres scolaires) et le capital symbolique (nominations et distinctions) des dominants sans « action expresse » de leur part. La distinction opérée par Bourdieu met bien en valeur, du point de vue des possibilités d'accumulation de capital, la différence radicale entre, par exemple, nos sociétés saturées d'institutions et la société Guayaki analysée par Pierre Clastres [1974] où, hormis quelques rites, l'absence d'institutions prive la chefferie de moyens de monopolisation lui permettant de réunir les conditions d'exercice d'un pouvoir politique. Dans ce cas, à la faiblesse des ressources matérielles s'ajoute l'impossibilité d'accumuler des profits symboliques.

Bourdieu voit dans cette différence de mode et de degré d'objectivation des ressources le clivage essentiel entre les modes de domination, d'autant que les biens que produisent ces institutions étant soumis à une appropriation différentielle, elles garantissent finalement leur accumulation en même temps que la reproduction de la structure des rapports de domination.

18

L'attention portée ici au rôle des institutions trouve un objet privilégié dans l'analyse de l'institution scolaire [Bourdieu et Passeron, 1971]. Cependant, les marchés les plus hétérogènes — le marché matrimonial [Bourdieu, 2002], le marché du travail, celui de la maison individuelle [Bourdieu, 2000] ou de l'art [Bourdieu, 1993] — sont passibles, sous réserve de bien spécifier le type d'intérêt qui s'y manifeste, d'une approche en termes de champ et de domination dont on peut trouver la synthèse dans <mark>Anthropologie économique</mark> [<mark>Bourdieu</mark>, 2017]. Comme l'observe Robert Boyer [2003], « quel que soit le champ, certains ont plus de pouvoir que d'autres, de sorte que la concurrence ne sert pas l'égalisation des chances mais la reproduction d'une distribution inégalitaire du capital ». Cependant, cette domination ne s'exprime pas seulement par la reproduction, loin de là. Chaque champ est un espace de luttes pour la distribution de profits spécifiques et, tandis que les dominés multiplient les stratégies de subversion ou les tentatives de coalition, dans l'univers de l'art comme sur le marché du travail, les dominants sont en position de force et imposent des innovations techniques et managériales dans les entreprises, réorganisent les services dans les administrations, etc. de manière à préserver leur part des profits tout en renouvelant les principses kelant de mination.

Dans cette perspective, chaque champ est le théâtre d'inégalités de position ou de « misère de position », terme utilisé par Bourdieu [1993] dans La Misère du monde pour les différencier des inégalités de condition désignant quant à elles la privation des moyens d'accès à la consommation, au logement, à l'éducation, etc. La prise en compte de ces « inégalités structurales » étend potentiellement le champ des inégalités aux situations dans lesquelles un désavantage durable serait créé par une réorganisation du champ à laquelle certains ne seraient pas préparés faute de posséder les compétences nécessaires ou par défaut d'actualisation de leur habitus (effet d'hystérésis, i.e. maintien de dispositions ajustées à un état antérieur du champ).

Comme les précédentes, ces « inégalités structurales » produites par la dévaluation plus ou moins brutale du capital détenu par les agents et/ou le désajustement de leur habitus ne sont pas aisées à saisir ; comment traduire l'inégalité frappant, sur le marché matrimonial, au détour des années 1960, les paysans béarnais héritiers d'un capital dévalorisé, ou les Kabyles dont l'habitus est désajusté à l'imposition coloniale des « règles du marché » ? Plus près de nous, il faudrait prendre en compte l'inégalité que subissent les jeunes peu diplômés issus de l'immigration n'ayant, sur le marché du travail comme sur le marché matrimonial, que leur « capital d'honneur », ou les salariés qualifiés dont les compétences et l'expérience sont dévaluées par le progrès technique ?

LES INÉGALITÉS ET L'INTÉGRATION SOCIALE

La représentation de la structure sociale de Maurice Halbwachs, dite du « feu de camp », attire l'attention sur les inégalités de lien social en plaçant au centre de la société les élites intégrées par un lien social dense et exerçant une domination

22

symbolique (l'univers des valeurs, du pouvoir, du « contrôle de l'historicité ») par opposition à une périphérie segmentée et séparée socialement comme géographiquement des centres de décision, le monde des ouvriers.

Ces trois dernières décennies, en France, de nombreuses études sur l'intégration s'inscrivent dans cette filiation durkheimienne et ont porté au jour, sous les notions de « désaffiliation » [Castel, 1995] ou d'intégration sociale [Paugam, 2014], l'altération du lien salarial, la montée de l'« insécurité sociale » [Castel, 2003] et des formes d'intégration disqualifiantes ou incertaines [Paugam, 2007]. Les inégalités face aux liens sociaux (liens citoyens, filiaux ou électifs, etc.) sont désormais partie intégrante de l'analyse des inégalités.

Signalons aussi les préoccupations connexes de la sociologie du travail ou du droit du travail qui produisent de longue date des études sur l'organisation, le droit et les relations salariales, qu'il s'agisse d'observer de nouvelles formes de sujétion salariale, comme les travailleurs des applications [Abdelnour et Méda, 2019], ou de dresser un constat sur l'évolution organisationnelle et statutaire du travail [Supiot, 2019]. Notons enfin que le droit peut être créateur d'inégalités comme le montrait Robert Castel [2007] dans *La Discrimination négative* à propos des règles de résidence sur le territoire national qui, dans les années 2000, exposent les étrangers hors Union européenne (UE) au « précariat ».

LES INÉGALITÉS ET LA SOCIOLOGIE DE LA STRATIFICATION

La sociologie des inégalités puise dans celle de la stratification sociale et réciproquement, qu'il s'agisse d'identifier des « inégalités durables » liées à des rapports d'exploitation, d'appropriation ou de domination structurant l'accès et le rapport aux diverses ressources ou, à l'inverse, d'identifier de nouvelles dimensions de l'espace social par l'observation de « nouvelles inégalités ». On peut penser conjointement les inégalités et la stratification, comme le fait David B. Grusky [2016] dans son manuel sur la stratification. Luc Boltanski observe d'ailleurs que la sociologie des inégalités s'est construite en France en référence à celle de la stratification sociale qui lui a fourni, dit-il, un « idiome », celui des classes sociales, qui permettait de « lier la question de la justice distributive à celle de la relation à la propriété, au travail, à la répartition des biens publics ou privés » [Boltanski, 2013].

Par ordre d'antériorité, la sociologie des inégalités puise tout d'abord dans la sociologie de Karl Marx en accordant une importance particulière à la place dans les rapports de production. Ce rapport d'exploitation, présent aussi chez Charles Tilly et Nancy Fraser, occupe d'ailleurs la première place parmi les facteurs d'inégalité dans le « système des inégalités » construit par Alain Bihr et Roland Pfefferkorn [2021]. Réciproquement, on observe que les approches postmarxistes de la stratification, comme celle d'Erik Olin Wright [1997], prennent en compte les relations de savoir et de pouvoir.

25

26

27

La conception wébérienne du positionnement social a également contribué à l'approche multidimensionnelle des inégalités. Sous le triptyque des inégalités d'avoir, de savoir et de pouvoir, on reconnaît la manière dont Weber distingue les classes économiques, les groupes statutaires et les « partis politiques ». En effet, le positionnement dans l'ordre économique entre classes de possession et classes de production chez Weber trouve un écho en sociologie des inégalités dans la distinction entre la possession du capital au sens large (au sens de Piketty, c'est-àdire le patrimoine et les biens de production) et la place dans les rapports de production, du manager à l'ouvrier non qualifié. De même, les modes d'inclusion et d'exclusion par lesquels se perpétuent les « groupes de statut » selon Weber sont largement transposés à l'étude des inégalités de « style de vie », d'éducation, de prestige statutaire, d'endogamie, de ségrégation et d'exclusion, etc. Enfin, Weber, témoin et analyste de la fin de la domination notabiliaire au profit des partis politiques, a légué des outils pour comprendre les inégalités politiques dont découlent de nombreuses analyses sur les conditions sociales de participation à la vie politique [Braconnier et Dormagen, 2007; Braconnier et Mayer, 2015].

En revenant vers Halbwachs, rappelons que, dans son enquête sur les styles de vie des ouvriers [Baudelot et Establet, 1994], il mettait en évidence un style de vie propre aux ouvriers et aux employés par une habile neutralisation statistique de la variable économique entre ces deux groupes aux niveaux de vie comparables. Partant de l'étude des coefficients budgétaires, Halbwachs ouvre la possibilité de concevoir l'espace social par la dépense et non seulement par les ressources et la mise en évidence des « styles de vie » a ouvert la voie aux recherches sur les inégalités de consommation.

De ce point de vue, La Distinction [Bourdieu, 1979] fut un livre important pour la sociologie des inégalités. Il établit une correspondance entre la structure des positions sociales et celle des dispositions (pratiques sociales et principes de classement) grâce à l'habitus qui règle la conduite des agents sociaux. Par là même, Bourdieu effectue deux opérations fondamentales pour la sociologie des inégalités.

La première opération réside dans la possibilité de relier, par inférence, les inégalités particulières aux inégalités collectives et inversement puisqu'il montre que les dispositions individuelles se rapportent à des « classes d'habitus » correspondant à des conditions sociales similaires. Cela justifie le passage du groupe à l'individu et réciproquement, ce qui légitime l'approche collective des inégalités.

La seconde opération consiste à transformer des dispositions en ressources. En effet, dans un espace où les pratiques sociales sont simultanément classées et classantes, les consommations culturelles, par exemple, procurent des moyens de domination dès lors que l'institution scolaire transforme ces pratiques (visites régulières de musées, fréquentation des théâtres, etc.) en titres scolaires. Ainsi, dans un univers social qui hiérarchise et objective les pratiques, la consommation culturelle participe à la reproduction des inégalités. Il est troublant de noter, plus de quarante ans après

30

31

32

« Les habitus de classe sont des classes d'habitus »

la publication de *La Distinction*, que les écarts concernant les pratiques culturelles se sont accrus malgré la « généralisation scolaire » [Coulangeon, 2011]. Bernard Lahire [2019], dans *Enfances de classe*, montre également, par des entretiens réitérés avec des enfants et leur familles, comment la socialisation et la transmission des goûts et des pratiques culturelles influent sur le rapport à l'école et les destins scolaires.

Encadré 1. Les relations entre inégalités de ressources et stratification sociale selon David B. Grusky

Le tableau 1 a été composé à partir de deux contributions de David B. Grusky, l'une parue en 2001 sous le titre « The past, present, and future of social inequality » et l'autre dans l'édition de 2016 de son manuel et intitulée « Gloom, doom, and inequality ». Relier ces deux contributions dans un même tableau permet de retrouver les liens que tisse cet auteur entre les théories de la stratification et les dimensions des inégalités.

Tableau 1. Types de biens, de biens sous-jacents, d'avantages et de désavantages liés au(x) système(s) de stratification

Types de biens	Biens sous-jacents	Auteurs de référence	Positivement/négativement doté
1. Économie (capital économique)	 Richesse économique: revenu, épargne et biens mobiliers. Propriété: propriété foncière, propriété des entreprises (capital productif). 	Karl Marx, Erik Olin Wright.	 Milliardaire vs travailleur indépendant en faillite. Manager ou profession libérale vs ouvrier. Capitaliste vs travailleur salarié, personne privée de ses droits.
2. Autorité et pouvoir	 — Dans le foyer (le chef de famille). — Autorité sur le lieu de travail (le manager). — Autorité politique et/ou autorité sociale (élu, législateur ou leader charismatique, par exemple). 	Max Weber, Ralph Darhendorf.	 Chef de ménage vs enfant. Manager vs travailleur subordonné. Premier ministre vs citoyen ordinaire, ou individu privé de droits civiques.

3. Culture (capital culturel)	 — Diplômes, pratiques de consommation de haut niveau. — Culture numérique. — « Bonnes manières ». 	Max Weber, Pierre Bourdieu, Paul Di Maggio.	 — Universitaire, membre de l'« intelligentsia ». — Résident de la Silicon Valley vs résident de la « Rusty Belt ». — Membre de l'aristocratie/élite vs roturier.
4. Social (capital social)	 Accès à un capital social de haut niveau, participation à des clubs prestigieux. Densité du lien social. Affiliations à des groupements professionnels ou syndicaux. 	W. Llyod Warner, James Coleman.	— Membre du Country Club (en France, Jockey Club, Automobile Club, Cercle du Bois de Boulogne), cité dans le Who's Who vs non-membre ou inconnu. — Adhérent d'une association professionnelle vs non- membre.
5. Prestige et honneur social	 « Bonne réputation ». Célébrité et/ou prestige professionnel. Pureté ethnique et religieuse. Reconnaissance méritocratique. 	Edward Shils, Donald Treiman.	— Insider vs outsider. — Juge, haut fonctionnaire vs éboueur. — Haut dignitaire religieux vs profane (brahmane vs intouchable dans une société de castes, par exemple).
6. Citoyenneté	— Jouissance des droits civils, des droits de propriété et du droit du travail. — Droit de vote et appartenance à des assemblées électives. — Accès à la liberté d'association et d'expression (droits civiques).	T. H. Marshall, Rogers Brubaker.	 Citoyen et travailleur déclaré vs immigrant illégal. Citoyen électeur vs déchu des droits civiques. Citoyen vs terroriste présumé.
7. « Capital humain »	 Compétence professionnelle confirmée. Diplôme et connaissances générales. 	Kaare Svalastoga, Gary Becker.	 Travailleur expérimenté vs travailleur inexpérimenté. Diplômé du supérieur vs sans-diplôme.
8. Santé	— Mortalité. — Santé physique. — Santé mentale.		 Espérance de vie longue vs mort prématurée. — Bonne santé vs maladie chronique. — Équilibre psychologique vs maladie mentale.

Si l'on procède pour ainsi dire par incrémentation, on peut établir, comme le fait Grusky de façon synthétique, un tableau de correspondance entre le répertoire des inégalités et les conceptions sociologiques de la stratification (voir encadré 1).

L'ÉCONOMIE ET LES INÉGALITÉS

On a tendance à réduire l'intérêt de l'économie pour les inégalités à la répartition. L'étude de la distribution du revenu est certes ancienne en économie : on pense aux études de Simon Kuznets [1955] débouchant sur sa « courbe en cloche des inégalités » qui montre une augmentation des inégalités durant la phase d'industrialisation puis une décrue au-delà d'un certain seuil de revenu par habitant (voir encadré 8, p. 55). On connaît aussi les recherches pionnières d'Anthony Atkinson dans les années 1960 mais, comme l'auteur le reconnaît lui-même, elles n'ont suscité un regain d'intérêt qu'à la fin des années 1990 [Atkinson, 2016]. La nouvelle économie classique (NEC) n'est pas étrangère à cette éclipse : comme le rapporte Atkinson, le prix Nobel Robert Lucas déclarait au tout début des années 2000 : « Parmi les tendances qui nuisent à une saine pratique de la science économique, la plus séduisante et à mon avis la plus toxique est la concentration sur les questions de répartition. » Durant quelques décennies, la répartition a donc été délaissée au profit de l'étude des marchés et de la croissance censée résoudre la question de la pauvreté. Depuis lors, l'analyse économique des inégalités s'est déployée dans plusieurs directions. Tout d'abord, une mondialisation des données grâce aux statistiques recueillies et traitées sous l'égide, entre autres, de la Banque mondiale [Bourguignon, 2012 ; Milanovic, 2019] ou de la World Top Incomes Database et du programme WID.world coordonnant de nombreuses études mondiales.

Le croisement de ces informations plus précises permet de mieux évaluer les effets de la redistribution, de mieux localiser les déformations de répartition tout au long de la distribution des revenus, et surtout de formuler des hypothèses; par exemple, connaissant mieux les sources de revenu du millime le plus favorisé, on peut poser de nouvelles questions relatives aux très hauts salaires, au rendement différentiel des actifs, à l'effet de la fiscalité sur les très hauts revenus, etc., autant d'interrogations sollicitant des enquêtes sur le management, le mode de financement des entreprises, leur concentration, l'effet de la taille des marchés, etc.

Encadré 2. Les indicateurs de Laeken

À partir de l'adoption de l'objectif de lutte contre les exclusions au sommet de Laeken de 2001, une batterie d'indicateurs européens a été élaborée en collaboration avec des organisations non gouvernementales (ONG) comprenant dix-huit indicateurs permettant de mesurer la pauvreté

35

essentiellement monétaire et les risques d'exclusion. Ils couvrent quatre domaines — pauvreté financière, emploi, santé et éducation — et sont divisés en dix indicateurs primaires centrés plus spécifiquement sur les facteurs d'exclusion les plus décisifs au regard du Conseil européen de Nice de 2000 et huit indicateurs secondaires. Chacun d'eux est assorti de définitions quant au mode de calcul et aux seuils retenus ainsi que d'items supplémentaires permettant d'affiner les résultats selon l'âge, le sexe, le statut professionnel, le type de ménage, les modalités de jouissance du logement. Ces indicateurs sont publiés sur le site d'Eurostat accompagnés de graphiques et de quelques calculs croisés mis en perspective par une brève analyse.

TABLEAU 2. LES DIFFÉRENTS INDICATEURS DE LAEKEN

Indicateurs primaires

Indicateurs secondaires

1. Taux de bas revenus après transferts (pourcentage d'individus dont les revenus après transferts sont inférieurs à 60 % du revenu médian avec ventilation selon l'âge, le sexe, le statut professionnel, le type de ménage, les modalités de jouissance du logement, ce qui donne en fait six indices distincts). 2. Inégalités de distribution du revenu (approchée par le ratio des quintiles de revenu). 3. Persistance des bas revenus (part des personnes ayant un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté à 60 % de la médiane pendant l'année en cours et pendant au moins deux des trois années précédentes). 4. Écart médian des bas revenus (différence entre le revenu médian des personnes se situant en dessous du seuil de risque de pauvreté et le seuil de risque de pauvreté, exprimée en pourcentage du seuil de risque de pauvreté avec une ventilation par sexe). 5. Cohésion régionale (coefficient de variation des taux d'emploi interrégionaux). 6. Taux de chômage de longue durée (supérieur ou égal à douze mois) en proportion de la population active totale avec répartition par sexe. 7. Personnes vivant dans des ménages sans emploi. 8. Jeunes quittant prématurément l'école et ne poursuivant pas leurs études ou une formation quelconque. 9. Espérance de vie à la naissance. 10. Autoévaluation de l'état de santé (ratio des proportions des groupes de quintiles inférieurs et supérieurs de la population âgée de 16 ans et plus qui se considère en mauvaise ou très mauvaise santé selon les critères de l'Organisation mondiale de la santé).

1. Dispersion de part et d'autre du seuil à 60 % du revenu médian (pratiquement, les deux autres seuils sont à 40 % et 70 %. ce qui donne une idée de l'« intensité » de la pauvreté). 2. Taux de bas revenus fixé à un moment donné. 3. Taux de bas revenus avant transferts (en pratique, sont inclus les revenus primaires, les revenus de pension retraite et les minima sociaux. Ils sont ensuite rapportés aux revenus après transfert). 4. « Concentration » du revenu (coefficient de Gini). 5. Persistance des bas revenus (en dessous de 50 % du revenu médian pendant l'année n et jusqu'à n – 2). 6. Part du chômage de longue durée. 7. Taux de chômage de très longue durée (supérieur ou égal à vingtquatre mois). 8. Personnes ayant un faible niveau d'études.

S'ils fournissent une information actualisée sur les pays de l'UE, on peut cependant se demander si les indicateurs de Laeken remplissent vraiment l'objectif qui leur était assigné, c'est-à-dire saisir le caractère multidimensionnel de la pauvreté et de l'exclusion dans l'espace européen. La comparaison européenne est rendue difficile par l'hétérogénéité des pays du point de vue des niveaux de revenu, des systèmes de redistribution, de la répartition sociale et sectorielle de la population comme des institutions. Par ailleurs, ces indicateurs négligent le haut de la distribution des revenus et les « très riches », limitant ainsi l'analyse. On observera ensuite que la plupart des indicateurs sont monétaires (avec parfois des rapports interquintiles peu probants) et que les dimensions sociales constitutives des inégalités échappent nécessairement à ces mesures. À cela s'ajoute l'absence d'estimation des revenus non monétaires, particulièrement la redistribution publique ou privée en nature.

Enfin, la question des inégalités économiques est entrée dans l'activité des organisations internationales et des instituts de statistique publique (Insee, OCDE, ONU, Banque mondiale, Union européenne, etc.) comme le montrent les indicateurs de Laeken (voir encadré 2).

PLAN

Inégalités de quoi?

Les définitions philosophiques des inégalités

L'inégalité définie par les « biens premiers »

Les inégalités définies par les « ressources étendues »

Les inégalités définies par les « capabilités »

Les inégalités définies par l'autonomie et la parité de participation

Les définitions sociologiques des inégalités

Les « inégalités durables » et le rôle des organisations Les définitions relationnelles des inégalités Les inégalités et la sociologie de la domination Les inégalités et l'intégration sociale Les inégalités et la sociologie de la stratification

AUTEUR

Hervé Fayat

Hervé Fayat est enseignant au lycée Henri-IV, chargé de cours à PSL en économie et sociologie, et politiste.

Mis en ligne sur Cairn.info le 17/02/2022



Distribution électronique Cairn.info pour La Découverte © La Découverte. Tous droits réservés pour tous pays. Il est interdit, sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, de reproduire (notamment par photocopie) partiellement ou totalement le présent article, de le stocker dans une banque de données ou de le communiquer au public sous quelque forme et de quelque manière que ce soit.

Cairn.info | Accès via Lycée Henri IV Paris